

Le Conseil général achète le domaine de Fabregas

Le Département va développer un projet « culturel et/ou environnemental » dans cette propriété dont l'histoire est liée au scandale de la SADOVAR



Le domaine, d'une surface de 43 ha, a été acheté 9 millions de francs par le Conseil général.

(Photo Dominique Leriche)

L'HORIZON s'éclaircit au-dessus du domaine de Fabregas. Dans quelques jours, le Conseil général deviendra propriétaire de cette magnifique propriété de 43 hectares, au pied du massif du Cap Sicié, au départ de la corniche merveilleuse.

Ainsi en a décidé le tribunal de commerce de Toulon, chargé de la vente de ces terrains dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SADOVAR (Société d'économie mixte d'aménagement de l'Ouest varois). Plusieurs candidats ont soumis leurs offres. Celle du Conseil général, d'un montant de neuf millions de francs, a été retenue.

Sauf opposition dans les huit jours suivant la notification de l'ordonnance autorisant la vente, le conseil général deviendra donc propriétaire.

« Nous avons acheté sur deux lignes budgétaires, explique-t-on à la direction de l'environnement, à l'hôtel du département. D'une part avec la taxe espaces naturels sensibles, le reste sur le budget ordinaire du département, ce qui permettra l'aménagement de la propriété. »

Pour préserver le site

La destination de ces quarante-trois hectares n'est pas encore connue. Tout juste indique-t-

on que les services départementaux travaillent d'ores et déjà sur plusieurs projets, « liés à l'environnement et/ou à la culture ».

Plus que la réalisation d'un projet précis, il s'agissait pour le Conseil général, sollicité par Arthur Paecht avant qu'il ne soit maire de la ville, d'assurer la préservation d'un site exceptionnel, qui aurait pu devenir un village de vacances pour milliardaires sous la municipalité Scaglia, sans tous les aléas liés au scandale de la SADOVAR (lire par ailleurs).

La propriété est en effet classée en zone NA, c'est-à-dire constructible, indique-t-on au Conseil général. Il va sans dire qu'une telle opportunité ne peut

qu'aiguiser les appétits des promoteurs. D'ailleurs, on reconnaît au Conseil général, que « des tentatives de médiations ont eu lieu » à l'instigation d'autres candidats à l'achat, parmi lesquels figuraient de grands groupes français.

A travers, cette opération, il s'agit, pour le département, de rendre inconstructible, au moins pour l'habitat, un tel site exceptionnel. « Il sera possible de construire éventuellement un bâtiment public, un auditorium, des serres, tout dépendra du projet... Mais sur une surface limitée des quarante-trois hectares. » Affaire à suivre donc.

Caroline MARTINAT.